

Votre Commune vous informe

www.viroinval.be secretariat@viroinval.be

N°1269 - MARS 2022

SERVICE DE BROYAGE DE BRANCHAGES À DOMICILE

Suite à vos travaux de jardinage, vous avez de nombreuses branches dont vous voudriez vous débarrasser ?

Une solution: l'Administration communale de Viroinval vous propose son service de broyage à domicile.

Le premier broyage annuel aura lieu les jeudi 21 et vendredi 22 avril 2022 de 08h00 à 16h00 et, si nécessaire, le samedi 23 avril 2022 de 08h00 à 12h00

Où faire votre réservation? Au service technique communal des travaux - contact 060/37.00.60 de 8 à 12 h et de 13 à 16h. Les dernières réservations sont fixées au mardi 19 avril 2022 jusqu'à 16h.

Tout renseignement technique peut être obtenu à ce même numéro. Rappel des modalités:

- 1) Les prestations de broyage sont gratuites mais limitées dans tous les cas à une demi-heure par site privé.
- 2) Ni le personnel ni le matériel de la Commune ne pourront pénétrer dans une propriété privée.
- Les branchages devront être placés le plus près possible de la voie carrossable mais pour des raisons de sécurité sans entraver la voie publique.
- 4) Seules les branches coupées dans l'année seront traitées; les déchets verts au stade de putréfaction ne seront pas acceptés. Le diamètre des branchages ne pourra excéder plus de 8cm. Les troncs et les racines seront donc exclus. L'herbe, le lierre, les orties, les épines ou autres plantes grimpantes ne seront pas considérées comme branchage.

Tout élément étranger (métal, plastique) devra être enlevé de chaque branchage.

Le gravier, les petits cailloux sont également exclus.

5) Le broyage ne s'effectue plus sur partie privée mais sur la voirie publique (généralement le long de l'habitation du demandeur).

Il se peut que la voirie soit souillée par des résidus de broyat restés à l'endroit où le broyage des branches a été réalisé par les ouvriers communaux.

Si c'est le cas, et conformément au Règlement général de Police administrative en application à ce jour, le demandeur devra obligatoirement veiller au nettoyage de la voirie bordant son habitation.

- 6) Le broyat pourra être conservé si vous en faites la demande lors de l'inscription.
- 7) Si pour une raison quelconque, le service n'a pas été rendu le jour déterminé, les bois devront être enlevés afin de ne pas perturber la circulation des piétons et véhicules.
- 8) Le bois destiné au broyage ne pourra provenir d'une exploitation commerciale.
- 9) Les branches qui ne seront pas traitées par la Commune devront être enlevées par le riverain puis amenées au parc à conteneur où des branchages y sont régulièrement broyés.

Le broyat obtenu est mis gratuitement à votre disposition. Nous vous demandons simplement de vous servir raisonnablement pour que le maximum de personnes puisse en profiter.

BIBLIOBUS - AGENDA 2022

NISMES – Rue Longue (Place) - 13H30 – 14H00 TREIGNES – Rue Eugène Defraire (Église) - 14H20 – 15H00 Les mercredis 16/03, 20/04, 18/05, 15/06, 24/08, 21/09, 19/10, 16/11, 14/12



PLAN DE COHESION SOCIALE - ATELIER BD

Question sur le logement ? Vous êtes perdus avec les garanties locatives, les primes, etc..? Alors, Viens créer une bande dessinée pour répondre à toutes ces questions!

Interessé(e)? Rendez-vous le 22 mars 2022 à 14h00 au château communal à 5670 NISMES

Atelier GRATUIT - Réservation obligatoire via le 060/30.36.53



RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ: LES 15 & 29 MARS 2022

RAMASSAGE DES PAPIERS/CARTONS SUR TOUTE L'ENTITÉ LE 07 AVRIL 2022





Votre Commune vous informe

www.viroinval.be secretariat@viroinval.be

N°1269 - MARS 2022

MERITES VIROINVALOIS 2020-2021 APPEL A CANDIDATURES

La prochaine cérémonie des « Mérites Viroinvalois », programmée le 30 avril 2022, mettra à l'honneur les acteurs locaux qui se sont engagés dans une des 6 catégories suivantes au cours des années 2020 et 2021:

- •Sport: collectif, individuel, jeunesse: Ces prix récompenseront des sportifs et clubs qui se sont particulièrement illustrés dans leurs disciplines. Afin de mettre en avant le sport chez les jeunes, cette catégorie est scindée comme suit : « -18 ans » & « +18 ans ».
- Prix de la démarche environnementale: Ce prix récompensera l'association, l'entreprise, le club, le particulier qui s'est illustré dans la prise en compte de l'environnement dans l'organisation de ses événements ou dans son fonctionnement journalier.
- Prix de l'intégration & de l'entraide citoyenne: Ce prix récompensera l'association, l'entreprise, le club, le particulier qui a montré une démarche particulièrement inclusive, qui a fait preuve d'ouverture aux différences et au monde, que ce soit dans son ouverture à la population, dans ses engagements, dans son accessibilité...
- Prix de l'initiative: Ce prix récompensera l'association, l'entreprise, le club, le particulier qui a fait preuve d'originalité, qui a lancé une activité novatrice pour la commune.
- Prix de l'entreprenariat: Ce prix récompensera une entreprise, un indépendant qui s'est illustré lors de sa création, de son extension, qui a développé une nouvelle activité...
- **Prix culturel:** Ce prix récompensera l'association, le particulier qui s'est illustré dans la vie culturelle de la Commune par le biais d'un produit culturel ou d'une œuvre.

« MERITES VIROINVALOIS » APPEL A CANDIDATS

Vous vous êtes illustré dans une catégorie ? Vous connaissez une personne qui s'est distinguée dans une catégorie ? N'hésitez pas à déposer un dossier de candidature !

Dépôt des candidatures, pour le 20 mars 2022!

*les candidatures doivent être accompagnées d'un dossier de performances et/ou de mérites

Le descriptif des catégories, le règlement et la fiche de candidature sont consultables sur www.viroinval.be

INFOS: 060/31.01.74 - nathalie.mathys@viroinval.be

VIROINVAL - PLAN DE RELANCE DU SECTEUR HORECA

Clôture de la vente des bons Horeca au 31/12/2021 et validité des bons au 30/04/2022

Pour rappel, dans le cadre des mesures de soutien aux secteurs en difficulté adoptées par le Conseil communal le 28 octobre 2020, une liste de 17 établissements Horeca de VIROINVAL avait été arrêtée afin de leur octroyer une aide financière par le biais d'une vente de bons Horeca à destination des citoyens de VIROINVAL.

La vente de ces bons a été clôturée le 31 décembre 2021. Ceux-ci ont, par ailleurs, une échéance fixée au 30 avril 2022.

Si vous disposez d'un bon Horeca et que celui-ci n'a pas encore été échangé auprès de l'établissement sélectionné lors de l'achat, nous vous invitons à profiter de celui-ci avant l'échéance, à savoir le 30 avril 2022.



NISMES - VESTIBOUTIQUE DE LA CROIX-ROUGE

Où? Rue Vieille Eglise, dans l'ancien presbytère Quand? les mercredi et samedi de 10 à 17 h.

Personne de contact? Madame Noëlla BRIQUET :0477/06.42.66 Cette vestiboutique propose un nombre important de vêtements pour enfants de 0 à 12 ans ainsi que des livres, jouets, articles de puériculture, le tout à des prix très très bas.



SOLIDARITE - UKRAINE

Appel à la solidarité pour accueillir et héberger des réfugiés ukrainiens. Les personnes se sentant capable d'accueillir des Ukrainiens peuvent prendre contact avec le Plan de Cohésion Sociale de VIROINVAL via le 060/30.36.54 ou via pcs@viroinval.be.

Il suffit de renseigner son adresse et le nombre de personnes qu'il est possible d'accueillir.

Les renseignements seront ensuite transmis au Gouverneur de la Province de Namur.

En cette période incertaine, la solidarité est primordiale face au déluge de violences injustifiées.

<u>pcs@viroinval.be</u> - 060/30.36.54

CENTRE ADMINISTRATIF - HEURES D'OUVERTURE

Nous vous informons des nouveaux horaires d'ouverture du Centre Administratif de VIROINVAL.

Depuis le 1er mars 2022, il n'est plus indispensable de prendre un rendez-vous afin d'accéder au Centre Administratif.

L'ensemble des services communaux seront ouverts au public comme suit :

• Lundi : 09h00 -12h00 • Mardi 09h00 – 12h00

• Mardi 091100 = 121100

• Mercredi : 09h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00

Jeudi : 09h00 – 12h00Vendredi 09h00 – 12h00

ATTENTION, le service du Cadre de Vie reste, quant à lui, accessible UNIQUEMENT sur rendez-vous.

En dehors de ces plages horaires, il est évidement toujours possible de fixer un rendez-vous auprès des agents administratifs.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Retrouvez l'ensemble des coordonnées de l'Administration Communale via le site internet communal <u>www.viroinval.be</u>